

Marque Bretagne

La Bretagne est la première Région de France à s'être dotée d'une marque spécifique.

Pourquoi ? « **La Région dispose d'une grande notoriété et d'un fort coefficient de sympathie** », s'est félicité Jean-Yves Le Drian, le 27 janvier, à l'occasion de

la présentation officielle de la marque *Bretagne* devant un millier de personnes, à Rennes. « **Mais elle n'est pas totalement reconnue pour ce qu'elle est** », a cependant reconnu le président du Conseil régional. « **Il nous a donc semblé important d'accentuer notre diversité d'images, d'enrichir nos panoramas, de faire en sorte que notre image soit plus dynamique et plus jeune** ».

Dans la concurrence entre les territoires, qui se joue à l'échelle mondiale, la capacité à se distinguer, à séduire et à être repéré par les décideurs, est primordiale.

Ce n'est pas la première fois qu'une collectivité se dote d'une marque. De grandes agglomérations comme Lyon, Amsterdam ou Berlin l'ont déjà fait. Mais, en France, la Bretagne fait, une nouvelle fois, figure de pionnière parmi les régions.

Cette marque comprend un code de références qui sera partagé et que chacun, association, entreprise, club sportif, etc. pourra reprendre.

Mais la marque *Bretagne* n'est pas qu'un nouveau logo à apposer sur des affiches. « **La Bretagne, ce sont aussi des valeurs comme l'engagement, l'action collective, l'imaginaire ou l'ouverture** », a insisté Jean-Yves Le Drian.

A l'opposé d'une charte graphique, le code de marque est un système ouvert, souple, conçu comme une boîte à outils mise à disposition de tout acteur souhaitant se référer à la Bretagne dans sa communication. Tout en gardant leur identité propre, collectivités, entreprises, universités ou associations sont invitées à y puiser des éléments, chacun contribuant ainsi à tisser un fil rouge pour construire une image homogène et cohérente de la Bretagne, actuelle et innovante.

Des entreprises et associations, culturelles, événementielles ou sportives ont déjà manifesté leur intention d'intégrer la marque *Bretagne* dans leur communication.



Une nouvelle identité visuelle pour la Bretagne

Le Conseil régional a confié à l'Agence économique de Bretagne la mise en œuvre de la stratégie d'attractivité et d'image de la Bretagne. C'est la direction de l'attractivité de l'agence qui pilotera et animera le dispositif de la marque *Bretagne*, en lien avec le Comité régional du tourisme. Ses missions seront de faire vivre la marque, via le site internet www.marque-bretagne.fr, la mise à disposition d'outils, la sensibilisation et le conventionnement avec les partenaires. 🌐

**CAP
FINISTÈRE**
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 3/02/2011



Dossier de la semaine

Un budget pour les Finistériens



Vie de la Fédération

Daniel Abiven : un homme généreux



Interview

UFC : défendre les droits des consommateurs



Avec Jean-Pierre Osmas

Emploi : l'échec

Au mois de décembre 2010, la barre des quatre millions de demandeurs d'emploi a été franchie. L'année qui devait, selon l'expression de Nicolas Sarkozy, être celle de l'emploi fut en fait celle du chômage. Comment s'étonner de cet échec cinglant ? La crise frappe tous les pays mais la responsabilité du gouvernement français est énorme. En favorisant les heures supplémentaires au détriment de l'embauche, en repoussant l'âge de départ à la retraite, ou en asphyxiant financièrement les collectivités locales, pourtant à l'origine de 70 % des investissements publics du pays, les gouvernements de François Fillon semblent s'acharner à toujours vouloir réduire le nombre de salariés. En ira-t-il différemment en 2011 ? On peut malheureusement en douter et il y a fort à parier que les Français devront attendre 2012. Mais que de temps perdu !

Front commun



Au cours de la session du 27 janvier, Michaël Quernez, vice-président chargé de l'action économique, et François Marc, sont revenus sur l'avancement des discussions dans le cadre du plan État-Région, en particulier en ce qui concerne le dossier de la ligne à grande vitesse qui doit placer le Finistère à trois heures de Paris.

« Nous avons demandé au préfet de Région d'intégrer nos demandes et de voir inscrite la perspective d'améliorer les liaisons Brest-Rennes et Quimper-Rennes et que la ligne Rennes-Nantes ne se fasse pas au détriment du Finistère », a indiqué le vice-président à l'économie qui s'est déclaré « optimiste », mais très « vigilant ».

« Si on tire un bilan à mi-parcours on constate que la ligne Rennes-Connerré est en bonne voie », a confirmé François Marc. « Mais il reste la phase 2, qui consiste à engager des travaux à l'ouest de Rennes de manière à placer Brest et Quimper à trois heures de Paris ». Or, c'est bien cette phase 2 qui pose aujourd'hui problème car, depuis 2008, date à laquelle l'hypothèse du TGV pendulaire s'est révélée inopérante, le gouvernement n'a rien fait. « Aucune étude sérieuse n'a été engagée » a déploré le sénateur. Heureusement, les 200 millions d'euros prévus pour ces études ne seront normalement pas transférés ailleurs.

L'inquiétude date du mois d'août, lorsque Jean-Louis Borloo a indiqué que la ligne Rennes-Nantes pouvait devenir prioritaire. Mais, depuis le changement de ministre, le discours officiel n'est plus tout à fait le même. Maintenant, le gouvernement doit s'engager, d'une part, à programmer des travaux lourds sur les lignes entre le Finistère et Rennes et, d'autre part, à reconnaître le caractère prioritaire des liaisons vers Brest et Quimper, avant Nantes-Rennes.

Michaël Quernez, approuvant le discours tenu par François Marc, a souligné que les infrastructures nationales de transports sont de la responsabilité totale de l'État et que les décisions qui vont être prises dans les jours qui viennent auront des répercussions très importantes pour l'avenir de la Région. L'enjeu est suffisamment important pour que l'ensemble des élus du Finistère affichent un front commun.

Un budget pour les Finistériens

Le budget 2011 du Conseil général est, pour la première fois, présenté selon les normes adoptées en juillet dernier et qui fixe le cap du département jusqu'en 2014.

alors que l'autonomie fiscale était encore de 27% l'an dernier», a souligné le vice-président, Roger Mellouët.

A cette recentralisation s'ajoute un gel des dotations de l'État jusqu'en 2014 qui réduit encore l'autonomie financière des départements.

Enfin, Pierre Maille a une nouvelle fois dénoncé la répartition des charges des allocations de solidarité dont tous les présidents de conseils généraux dénoncent la part trop lourde supportée par les départements. Pourtant, en ce qui concerne l'APA, « l'esprit initial de la loi, entre le gouvernement et les conseils généraux, était d'assurer un financement partagé pour moitié entre la solidarité nationale et la solidarité départementale, les familles apportant partiellement leur contribution en fonction de leur niveau de ressources », a rappelé Pierre Maille.

Et l'opposition départementale? Elle s'oppose. Brutalement et sans beaucoup d'imagination. Les interventions de ses représentants, au cours de cette session, n'avaient qu'un leitmotiv : laissons plus de place au secteur privé qui doit intervenir partout... sauf lorsque ce n'est pas rentable. L'accueil de personnes âgées?



« Un contexte difficile pour les départements »

Il s'inscrit dans le cadre du projet stratégique 2010-2014 adopté par l'assemblée départementale. Il est présenté suivant la nouvelle nomenclature budgétaire qui se décline autour des six objectifs stratégiques, des vingt-neuf objectifs intermédiaires, des cent objectifs opérationnels et des plans d'actions qui s'y rattachent.

Les principales actions financées contribuent au renforcement des solidarités, à la construction d'une économie solidaire et responsable, à la préservation de l'environnement, au désenclavement du département, à l'aménagement équilibré du territoire, à la valorisation du patrimoine, à l'épanouissement des Finistériens, notamment par un soutien affirmé à la culture, facteur de cohésion sociale.

Le vote du budget (970 millions d'euros dont 143 en investissements) est intervenu dans un contexte financier particulièrement tendu. La crise économique et sociale et les évolutions démographiques aggravent les difficultés des familles et entraînent une croissance des dépenses de solidarité. Dans le même temps, la réforme de la fiscalité prive les conseils généraux de recettes dynamiques et limite leur autonomie fiscale. Ils ne fixent plus les taux de la taxe professionnelle, de la taxe d'habitation ou de celle sur le foncier non-bâti. Ils ne conservent que la taxe foncière. « Mais elle ne représente que 13% des ressources du département



Un budget de 970 millions d'euros

Des maisons de retraites privées? Les discours étaient si caricaturaux que Richard Ferrand a même demandé à Michel Canévet, qui semble être le porte-parole officiel de la droite finistérienne, de diffuser ses interventions de manière à ce que les électeurs sachent vraiment à quoi ressemblerait le Finistère si d'aventure lui et ses amis venaient à remporter les élections cantonales. 🌹

Daniel Abiven : un homme généreux

C'est avec une grande tristesse que les Brestois ont appris la disparition de Daniel Abiven, conseiller général du canton de Brest-Lambézellec.

Né à Brest le 5 février 1948, Daniel Abiven était contremaître à la Communauté urbaine de Brest.

Élu conseiller municipal de Brest en 1989, sur la liste menée par Pierre Maille, il devint maire-adjoint du quartier, en 1989, et réélu sur la liste, menée par François Cuillandre, en 2001.

Il fut élu conseiller général de Lambézellec pour la première fois en 1985 et les électeurs lui renouvelèrent régulièrement leur confiance. Pour sa première candidature, il fut élu avec 52,33% au second tour. En 1992, il progresse et l'emporte avec 59,56%. Mais, en 1998 il obtint 51,19% des voix... dès le premier tour, tout comme en 2004 où il rassembla sur



Daniel Abiven avec Michel Rocard, en 1994

son nom 50,40% des voix. Au Conseil général, il présidait la commission d'appels d'offres et siégeait dans la commission des solidarités.

Daniel Abiven adhéra au PS en 1976. Il devint secrétaire de la section Brest-Lambé-Belevue, en 1981. Il assura aussi les fonctions de délégué de la deuxième

circonscription. En 1993, dans l'impulsion des états généraux de la gauche initiés par Michel Rocard, il fut à l'origine du rassemblement convivial qui réunit depuis lors, à chaque rentrée, les socialistes de région brestoise, d'abord à Saint-Pabu puis au Moulin Blanc.

Pierre Maille garde l'image d'un homme « chaleureux et très entraînant, attentif aux besoins de tous ceux qui venaient le solliciter. Capable de vrais coups

de gueule, il n'hésitait pas à employer parfois un langage très imagé... C'était quelqu'un qui aimait la vie. Tous ceux qui l'ont côtoyé sont très tristes ». « Je le regrette déjà », a confirmé François Cuillandre pour qui « Daniel Abiven était un homme généreux, doté d'un cœur immense et d'une gouaille authentiquement brestoise ». 🌹

Interview

UFC : défendre les droits des consommateurs

Avec Jean-Pierre Osmas

L'association UFC Que choisir, de Quimper, organise son assemblée générale annuelle le 5 février. Son président, Jean-Pierre Osmas, nous explique comment fonctionne cette association de défense des consommateurs, qui fête cette année son soixantième anniversaire.

Cap Finistère : Comment est organisé l'UFC ?

Jean-Pierre Osmas : Il existe deux entités différentes. D'abord la Fédération, à Paris, qui publie le journal « Que choisir ». Mais les enquêtes publiées dans ce journal sont facilitées par l'implication du réseau des unions locales, comme celles de Quimper et Brest pour le Finistère qui, selon leurs possibilités, font intervenir leurs bénévoles. A titre d'exemple, la grande enquête sur les frais bancaires, en juillet 2010, a été réalisée grâce à ce réseau qui a permis de vérifier 1 700 agences dans toute la France.

L'UFC compte 160 associations locales, 142 000 adhérents, 4 000 bénévoles et traite 90 000 litiges par an. La Fédération compte 32 administrateurs et 130 salariés.

Cap Finistère : Et à Quimper, combien de litiges traitez-vous ? Et de quelle nature ?

Jean-Pierre Osmas : Environ 600 par an. On peut les répartir dans cinq grandes catégories : tout ce qui touche aux banques et assurances, la téléphonie et l'internet, l'énergie, les voyages et enfin l'automobile. Depuis quelques années, et surtout depuis l'ouverture du marché, les litiges liés aux factures d'électricité et de gaz ont tendance à se multiplier. Les consommateurs sont pris dans des engrenages de surfacturations et il est à craindre que la nouvelle génération de compteurs, incontrôlables par les usagers, ne contribue à multiplier encore les erreurs et les litiges.

Cap Finistère : Au-delà de vos activités « traditionnelles », vous vous impliquez aussi pour la santé et l'environnement.

Jean-Pierre Osmas : Tout à fait, parce qu'il n'est plus possible de dire que ce que nous consommons n'a pas

d'influence sur notre santé. Ainsi, par exemple, les pesticides répandus sur les cultures restent dans les aliments et passent ainsi dans l'organisme avec des conséquences parfois graves pour la santé. C'est pourquoi nous avons une déléguée régionale santé. De la même manière, nous intervenons régulièrement sur des sujets environnementaux comme la qualité de l'eau, notamment.

Cap Finistère : Recherchez-vous de nouveaux bénévoles ?

Jean-Pierre Osmas : Nous sommes tous, à Quimper, des bénévoles. Nous avons besoin de personnes qui disposent d'une expertise confirmée, en particulier dans les domaines du droit, car les dossiers que nous avons à traiter sont de plus en plus complexes.

En savoir plus : <http://www.quechoisir.org/> 🌹



Agenda

7 février

**18 h 30 : Bureau fédéral
au local de la Fédération,
à Quimper.**

19 février

**9 h 00 à 16 h 00 : Journée
départementale des
secrétaires et trésoriers
de section,
à Plounéour-Ménez.**

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1212P 11428
N° 895 - Vendredi 4 février 2011
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir
de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

Annonces légales & judiciaires

SCI LOCART

Société Civile Immobilière
au capital initial de 152,45 euros
porté à 160 euros
Siège social : 8, Impasse Molière - 37000 TOURS
transféré à Impasse des Alouettes
29900 CONCARNEAU
N° de SIREN 382 735 801 - RCS TOURS

AVIS D'INSERTION

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 janvier 2011, dont le procès-verbal a été reçu par Maître Michel BERRAUD, notaire associé à AZAY-LE-RIDEAU (37190), la société susvisée,

Constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,

Ayant pour objet social l'administration, la gestion de biens immobiliers, l'exploitation d'immeubles,

Et un capital d'un montant de 152,45 euros composé exclusivement d'apports en numéraire,

Et dont les cogérants associés étaient Madame Chantal DELETANG, demeurant à VOUVRAY (37210) 7, Cour du Puits Herpin, et Monsieur Lionel LE RU, demeurant à VOUVRAY (37210) 7, Cour du Puits Herpin.

A décidé ce qui suit :

1- de transférer le siège social de 8, Impasse Molière - 37000 TOURS, à Impasse des Alouettes - 29900 CONCARNEAU, et de modifier corrélativement, l'article 4 de ses statuts.

En conséquence, la société qui était immatriculée au RCS de TOURS fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de QUIMPER.

2- de porter le capital initial, initialement fixé à mille francs (1 000 francs) soit 152,45 euros, à cent soixante euros (160 euros) et de modifier corrélativement l'article 7 de ses statuts.

3- Madame Chantal DELETANG a démissionné de ses fonctions de cogérant; Monsieur LE RU devient donc le gérant unique de la société. Les statuts ont été modifiés corrélativement.

Pour avis,
Maître Michel BERRAUD.

SELARL MICHEL PETERS

SELARL d'Avocats
Immeuble «La Vigie»
20, quai Cdt Malbert - 29200 BREST
Tél. 02 98 00 09 29 - Fax 02 98 46 33 62
contact@cabinetpeters.fr

PÔLE FUNÉRAIRE BRETAGNE OUEST

Société par Actions Simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social transféré du 3, rue Jean-Jaurès
29600 SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
à rue du Cosquer - 29600 MORLAIX
509 848 065 RCS BREST

Aux termes d'une délibération en date du 26 novembre 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social du 3, rue Jean-Jaurès - 29600 SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS à Rue du Cosquer - 29600 MORLAIX, à compter du 1^{er} juillet 2010 et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis,
Le Président.

SELARL GOURVES & ASSOCIÉS
Avocats au Barreau de QUIMPER
3, place de La Tour d'Auvergne
29000 QUIMPER
Tél. 02 98 64 17 71 - Fax 02 98 64 17 72

EARL ROHEL

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Capital social : 7 500 euros
Siège social : Pont Rohel
29530 LANDELEAU
RCS QUIMPER n° 483 912 572

Aux termes d'une délibération en date du 1^{er} janvier 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés a décidé la transformation de l'EARL ROHEL en Société Civile Immobilière, à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

L'objet social est désormais :

La propriété, l'administration, l'exploitation, par bail ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'apport, acquisition, échange ou autre forme, ainsi que de toutes parts sociales donnant vocation à l'attribution en jouissance ou en pleine propriété de biens immobiliers ;

- Éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation de ceux de ces immeubles ou droits y donnant vocation en jouissance ou propriétés, devenus inutiles à la société, au moyen de ventes, échanges ou apports à d'autres sociétés ;

- Toutes participations à des sociétés à prépondérance immobilière ;

Et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet, ci-dessus défini, et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation, pourvu que ces opérations et participations ne modifient en rien le caractère civil de la société.

La dénomination de la société reste **ROHEL**. Son capital social, son siège et sa durée ne sont pas modifiés.

Monsieur Pascal LOSTANLEN demeurant Kergloff Vian - 29270 KERGLOFF, demeure gérant.

Le dépôt des pièces sera effectué au RCS de QUIMPER.

Pour avis, La Gérance.

SELARL GOURVES & ASSOCIÉS

Avocats au Barreau de QUIMPER
3, place de La Tour d'Auvergne
29000 QUIMPER
Tél. 02 98 64 17 71 - Fax 02 98 64 17 72

SCEA LOSTANLEN

Société Civile d'Exploitation Agricole
Capital social : 191 000 euros
Siège social : Bel Air - 29270 KERGLOFF
RCS BREST n° 381 986 744

Aux termes d'une délibération en date du 1^{er} janvier 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés a :

- constaté la démission, à compter du 1^{er} janvier 2011, de Monsieur Patrick LOSTANLEN, demeurant Bel Air - 29270 KERGLOFF, de ses fonctions de cogérant, Monsieur Pascal LOSTANLEN demeurant Kergloff Vian - 29270 KERGLOFF, demeurant seul gérant de la société ;

- décidé la transformation de la SCEA LOSTANLEN en Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination sociale de la société devient **LOSTANLEN** au lieu de **SCEA LOSTANLEN**.

L'objet de la société, son siège, sa durée demeurant inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 191 000 euros.

Le dépôt des pièces sera effectué au RCS de BREST.

Pour avis, La Gérance.

Cantoniales

Les élections cantonales se dérouleront les 20 et 27 mars. Pensez déjà à vos procurations si vous devez vous absenter à ces dates.

SARL MILIN NEVEZ

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 211 418 euros
Siège social : ZI de Kerbriand
29610 PLOUIGNEAU
RCS BREST n° 503 430 431

L'associé unique a décidé, le 25 janvier 2011, de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société, par application de l'article L.223-42 du Code de commerce.

La Gérance.

SELARL BERTRAND QUENTEL

au capital de 7 624 euros
120, rue de Kerervem - ZAC de Kergaradec III
29490 GUIPAVAS
Tél. 02 98 61 20 03

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE AR MEN

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 38 112,25 euros
Siège social : 205, rue Jean-Jaurès
29200 BREST
RCS BREST 393 938 303

Suivant délibération du 20 janvier 2011, la collectivité des associées, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au Liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Le Liquidateur.

SELARL MICHEL PETERS SELARL d'Avocats

Immeuble «La Vigie» - 1^{er} étage
20 quai Cdt Malbert - 29200 BREST
Tél. 02 98 00 09 29 - Fax 02 98 46 33 62
contact@cabinetpeters.fr

COSSEC-GORY

Société en nom collectif en liquidation
au capital de 1 057 081,49 euros
Siège social : 122, avenue de la Gare
29900 CONCARNEAU
Siège de liquidation : 1, allée du Moulin à Mer
29900 CONCARNEAU
398 294 272 RCS QUIMPER

L'Assemblée Générale réunie le 17 décembre 2010 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Maurice COSSEC de son mandat de Liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de QUIMPER, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

AVIS DE DISSOLUTION

Avis est donné de la dissolution de la **SARL SHIMAORE.NET**, au capital de 100 euros. Siège social : 19, rue des Courlis - 29280 PLOUZANÉ, et de sa mise en liquidation amiable, à compter du 27 janvier 2011.

Est nommé en qualité de Liquidateur Monsieur Stéphane ALNET, l'associé unique, demeurant 19, rue des Courlis - 29280 PLOUZANÉ et fixé le siège de la liquidation à la même adresse.

Modification au RCS de BREST.